



## Atelier de concertation - Cycle de l'eau Rejets de la zone descenderies

Lundi 18 juin 2018

### SYNTHESE

*L'atelier de concertation sur les rejets de la zone descenderies s'est tenu le 18 juin 2018 après-midi, à l'Espace technologique de l'Andra.*

### Ouverture de la séance

**David Mazoyer**, directeur du centre de Meuse / Haute-Marne, souhaite la bienvenue à tous les participants. Il rappelle que l'atelier se situe dans le cadre d'un cycle de concertation sur l'insertion environnementale et territoriale de Cigéo, qui doit permettre d'affiner les dossiers réglementaires qui devront être déposés.

**David Mazoyer** précise que ces ateliers sont enregistrés afin de faciliter la traçabilité des échanges, et qu'ils se déroulent sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Il salue Jean-Michel Stievenard, garant qui suit les travaux.

**David Mazoyer** rappelle que les rejets de la zone puits ont déjà fait l'objet d'un atelier spécifique quinze jours auparavant. L'atelier du jour est consacré aux rejets de la zone descenderies : il s'agit d'examiner les types d'eaux qui seront produits dans la zone et les différents devenir et effluents qu'il est proposé de leur donner.

**David Mazoyer** invite les participants à interrompre la présentation et à poser des questions à l'Andra si des éléments font défaut dans la compréhension de l'exposé.

**Frédéric Cartegnie**, en charge de l'insertion territoriale du projet Cigéo, présente le déroulement de l'atelier : il sera question des avantages et fragilités des milieux naturels environnant la zone descenderies, puis des aspects qualitatifs et quantitatifs des rejets qui ont trait à la zone descenderies et enfin des différentes solutions envisageables pour les rejets de la zone. Les participants seront notamment invités à s'exprimer sur les avantages et inconvénients de chaque famille de solutions, puis à présenter leur scénario préférentiel.

## RETOUR SUR LES ECHANGES DES REUNIONS PRECEDENTES

**Frédéric Cartegnie** propose de répondre à plusieurs questions posées lors du précédent atelier de concertation consacré aux rejets de la zone puits.

**Un intervenant** signale que la solution consistant à déporter les eaux de rejet de la zone puits jusqu'à la Marne, nécessiterait d'installer des pompes de relevage, de creuser et d'implanter des canalisations sur des terrains qui ne sont pas propriété de l'État mais d'agriculteurs très certainement. Ces travaux occasionneraient une gêne pour les riverains.

**Frédéric Cartegnie** explique qu'aucun tracé n'est établi pour le moment. La première solution de « facilité » consisterait à utiliser le domaine public, le long de la RD par exemple. Toute solution de rejet déportée comporte un enjeu de nuisances éventuelles et de conflits d'usage de l'espace public et il en sera question dans la suite de l'atelier : les participants pourront lister, à l'oral et par écrit, les avantages et inconvénients des solutions qui seraient pénalisantes pour les riverains.

Au vu des épisodes climatiques récents dans le Sud meusien<sup>1</sup>, les bassins quantitatifs de l'Andra sont-ils réellement bien dimensionnés ? ».

**Frédéric Cartegnie** explique que la zone verses représente 60 hectares de collecte d'eau au maximum et que le bassin quantitatif associé peut contenir 50 000 m<sup>3</sup>. Existente aussi en amont un bassin de décantation et toutes les unités de traitement. Avec un cumul de précipitations allant de 30 à 50 mm, le volume d'eau recueilli sur la zone verses représenterait 18 000 à 30 000 m<sup>3</sup>, à comparer avec la capacité de 50 000 m<sup>3</sup> du bassin de collecte. Pour la zone verses, les installations prévues par l'Andra seraient donc capables d'absorber des pluies telles que celles constatées le 31 mai en Lorraine.

Qu'advierait-il si ses précipitations duraient plus longtemps ? Et si un pic de pluviométrie est suivi d'un autre quelques jours plus tard ?

**Frédéric Cartegnie** rappelle que le bassin quantitatif aurait un débit de fuite de l'ordre de 3 litres par hectare et par seconde, contre 4,7 litres par hectare et par seconde dans la situation actuelle, sans aménagements. Le bassin permettrait donc de ralentir le flux se dirigeant vers l'Orge dans le cadre d'un épisode de ce type.

**Frédéric Cartegnie** signale aussi que les phénomènes des pluies longues et des événements très forts doivent être distingués. Dans le cas d'une pluie longue, le volume stocké dans le bassin serait bien plus conséquent que dans le cas d'une pluie forte. Deux bords sont présents, un premier débit de fuite étant prévu pour une pluie normale, un deuxième pour les pluies décennales (faisant déborder la première partie du bassin). Enfin, un déversoir est installé au cas où l'eau submerge le bassin dans le cas d'une pluie centennale.

<sup>1</sup> *L'Est Républicain* a constaté le 31 mai 2018 des cumuls de précipitations pouvant aller de 15 à 30 mm, voire 40 mm localement en seulement l'espace d'une heure et parfois 30 à 50 mm en l'espace de quelques heures.

## 1. Présentation synthétique des aménagements envisagés

La présentation diffusée en séance peut être consultée sur le site internet de l'Andra.

**Aurélié Villeneuve**, spécialiste de l'Observatoire pérenne de l'environnement (OPE), présente les caractéristiques de l'environnement et des milieux récepteurs potentiels des effluents de la zone descenderies.

**François Gérardin**, ingénieur en charge de la gestion de tous les effluents de la zone descenderies, présente les caractéristiques des effluents.

*Les 3 solutions pour les rejets sont ensuite présentées :*

Effluent	Options	Solution A	Solution B	Solution C
Pluviales Nord	Bassins étanches/ infiltration	Bureau	Bureau	Marne/Ornain/Saulx
Pluviales Sud	Bassins étanches	Orge	Orge	Marne/Ornain/Saulx
Eaux relevant de la réglementation INB	Bassins étanches	Marne/Ornain/ Saulx	Bureau	Marne/Ornain/Saulx
	Transfert périodique par camion Evapo-concentration	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Eaux usées/industrielles/vanne	Rejet continu	Marne/Ornain/ Saulx	Bureau	Marne/Ornain/Saulx
Rabattement de Nappe	Rejet continu	Réinjection	Réinjection	Marne/Ornain/Saulx

*Il est signalé que dans l'hypothèse d'un rejet déporté, les canalisations pourraient mesurer de 13 à 15 kilomètres, voire un peu plus s'il faut aller davantage à l'aval.*

## 2. Restitution du travail en groupe

*Les participants disposent d'une vingtaine à une trentaine de minutes pour se concerter sur ces différents scénarios. Il est aussi indiqué qu'ils peuvent imaginer une solution D.*

### La première table

Solution D (proposition)	<p>Cette solution a la préférence du groupe : elle est présentée comme une alternative de la solution B.</p> <p>Les eaux pluviales partirait le plus localement possible, avec une option d'irrigation des terres agricoles alentour, y compris pour développer une autre activité agricole que celle actuellement présente sur le bassin.</p> <p>L'implantation d'arbres destinés à la production de plaquettes pour le bois de chauffe ou de vergers pourrait être une piste.</p>
--------------------------	---

La deuxième table

Solution A	<p>Les rejets des eaux pluviales des zones nord et sud dans le milieu naturel sont convenables.</p> <p>Le rejet des eaux usées dans la Marne, l'Ornain ou la Saulx nécessitera un réseau conséquent pour évacuer de faibles quantités, avec des nuisances pour le riverain.</p> <p>Le bilan carbone, de plus, ne semble guère positif avec les pompes de relevage.</p>
Solution B	<p>Cette solution a la préférence du groupe.</p> <p>Le rejet des eaux pluviales dans le milieu naturel représente un avantage évident, tandis que la régulation des écoulements s'effectuerait dans le temps.</p> <p>Des incidents au niveau du traitement des eaux usées risqueraient d'avoir des impacts sur les milieux naturels de la Bureau et de l'Orge, fragiles et en faible étiage pendant l'été.</p> <p>De fortes contraintes réglementaires risquent également de peser.</p>
Solution C	<p>La solution C est pire que la solution A, l'ensemble des flux circulant dans les tuyaux, avec les contraintes afférentes.</p>

La troisième table

Solution C	<p>Cette solution a la préférence du groupe.</p> <p>De vives inquiétudes sont toutefois émises quant aux inondations et à la capacité du cours d'eau à absorber les rejets. Pour limiter les problèmes d'inondation rencontrés par la commune dans le passé, la replantation de haies, notamment en périphérie des installations de Cigéo devrait être étudiée. Cela semblerait de nature à freiner au maximum l'eau sur les bassins versants.</p>
------------	--

La quatrième table

Solution B	<p>Cette solution a la préférence du groupe car elle intègre l'obligation, pour l'Andra, d'effectuer un traitement d'excellence, dans la mesure où les débits relativement peu importants de la Bureau et de l'Orge ne permettent pas de dilution.</p> <p>Aucun impact carbone ne sera à supporter et l'impact écologique sera mineur pour ces ruisseaux.</p> <p>La solution respecte les bassins versants, la perspective d'installer des conduites entraînant des conséquences majeures pour les riverains étant jugée déraisonnable.</p>
------------	---

La cinquième table

Solution D (proposition)	<p>Cette solution permet rejet des eaux pluviales nord dans la Bureau, le rejet des eaux pluviales sud dans l'Orge et le transfert des eaux relevant de la réglementation INB par camions dans un premier temps, ce qui n'empêche pas de prévoir un rejet dans un cours d'eau ensuite.</p> <p>Les avantages englobent le respect des bassins versants, la proximité des cours d'eau, un coût réduit et un débit soutenu pour les eaux pluviales, d'où un rejet possible des eaux usées dans l'Orge.</p> <p>Les eaux industrielles et eaux-vannes devraient être rejetées de préférence dans l'Orge, et le rabattement de nappe géré en réinjection.</p> <p>S'agissant des inconvénients, le transport par camions est à relever, tandis qu'il conviendrait d'étudier la morphologie de la Bureau afin de déterminer sa capacité à absorber tel ou tel débit.</p>
Autres remarques	<p>Au sujet des inondations en aval et de l'Orge, il est suggéré d'étudier la piste de retenues entre Saudron et Ribeaucourt afin de se prémunir contre des inondations.</p>

La sixième table

Solution A	<p>Cette solution a la préférence du groupe.</p> <p>Les bassins versants sont respectés pour les eaux pluviales nord et sud.</p>
Solution B	<p>Les rejets des eaux relevant de la réglementation INB, des eaux usées et industrielles dans la Bureau ne semblent pas concevables par rapport aux risques pouvant être assumés.</p>
Autres remarques	<p>Une réflexion pourrait être menée sur la mutualisation des emprises, avec le projet d'alimentation en eau potable. Le raccord des installations de surface à des cours d'eau comme la Marne ou l'Ornain pourrait offrir la possibilité de mutualiser les emprises avec le projet évoqué d'alimentation en eau potable.</p>

### 3. Principales remarques et réponses apportées par l'Andra

#### 3.1 Sur l'état des milieux

Depuis combien de temps l'Andra dispose-t-elle de remontées d'analyses sur les effluents ?

**Aurélié Villeneuve** répond que l'Andra dispose de telles informations depuis environ la création de l'OPE. Les données sont robustes depuis 2009, à l'exception de la Marne, pour laquelle les premiers points de mesure ont été installés en 2017.

Comment expliquer l'absence de données en 2016 ?

**Aurélié Villeneuve** informe qu'il s'agit d'une année de renouvellement des contrats de surveillance qui a posé quelques difficultés.

Comment expliquer la pollution aux hydrocarbures ? L'activité routière supplémentaire au cours des travaux est-elle prise en compte ?

**Aurélié Villeneuve** n'a pas encore étudié les causes et attend de savoir si cette pollution, actuellement ponctuelle, se maintient dans le temps. Les hydrocarbures peuvent provenir du trafic routier, du bois de chauffage, d'un élément imbrûlé de manière générale.

**Frédéric Cartegnie** indique que pendant les travaux et notamment lors de la phase de terrassement, une priorité est donnée à l'équipement des sites en vue de récupérer les eaux de ruissellement pendant les travaux initiaux. Durant cette phase, l'Andra ne disposera pas de station d'épuration mais collectera et conduira ses effluents dans une station d'épuration située à proximité. Les eaux de pluie seront quant à elles traitées par décantation, les premiers bassins à être creusés devant être dimensionnés pour une pluie décennale et non pas pour une pluie centennale (comme cela serait le cas pour le dispositif en exploitation), compte-tenu de la durée du chantier. Sur la question des hydrocarbures, des débourbeurs et des déshuileurs seraient installés en amont de ces bassins, de manière à éviter le retour de ces substances dans le milieu naturel.

Quel est l'état du lit d'un cours d'eau tel que la Bureau ? Peut-il accepter un débit de 3 m<sup>3</sup>/s régulièrement ?

**Aurélié Villeneuve** explique que le lit des cours d'eau est analysé dans sa qualité et que son niveau d'anthropisation (s'il a été chenalisé ou non par exemple) est évalué.

Parmi les scénarios possibles figurent les rejets dans l'Orge. Du fait des nombreuses périodes d'assecs, une régulation du cours est-elle prévue par des aménagements particuliers, des retenues, etc.

**David Mazoyer** explique que des aménagements ponctuels ne sont pas à exclure mais n'ont pas été privilégiés à ce stade, une régulation de cours d'eau a des avantages mais aussi des inconvénients.

#### 3.2 Sur la surveillance des rejets

Des contrôles de mesures sont prévus après le bassin quantitatif : à quoi servent-ils ?

**Frédéric Cartegnie** explique que différents phénomènes sont susceptibles de se produire dans un bassin quantitatif, selon la durée et le niveau de remplissage. Une biologie peut par exemple se mettre en place.

Si ces mesures identifient une contamination, que se passera-t-il ?

**François Gérardin** indique qu'il ne devrait pas y avoir de pollutions dans la mesure où un traitement qualitatif est réalisé avant. Toutefois, les bassins quantitatifs sont compartimentés, avec des redondances : si un problème est détecté, le bassin concerné peut être isolé au moyen d'une vanne. Soit la pollution est traitée sur place, soit elle sera évacuée par le biais de l'Unité de traitement mobile (UTM) pour une prise en charge spécifique.

**Frédéric Cartegnie** ajoute qu'il en va de même pour le traitement qualitatif : un bassin peut être isolé tandis que le traitement normal peut se poursuivre par ailleurs pour les volumes ne subissant pas la même pollution

Quelle est la fréquence prévue pour les analyses ?

**François Gérardin** explique que dans le cadre du traitement d'eau, des mesures sont réalisées en permanence sur tel ou tel polluant, voire sur l'ensemble des polluants. De plus, des prélèvements sont effectués et sont assortis d'analyses complémentaires en laboratoires, sans oublier les prélèvements automatiques dus à l'administration.

Pour les collectivités, le contrôle s'effectue en externe et tous les résultats sont rendus publics par affichage. Pour Cigéo, le contrôle s'effectuera-t-il uniquement en interne ou en externe ? Comment l'Andra prévoit-elle de communiquer à propos d'éventuels dysfonctionnements ou événements majeurs ?

**François Gérardin** indique que si les appareils de mesure détectaient une non-conformité, l'isolement serait décidé. Pour ce qui est du contrôle supplémentaire et réglementaire, le moindre problème est remonté à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Quels types de processus seront utilisés dans l'UTM ? De quels types de déchets pourrait-il s'agir ?

**Frédéric Cartegnie** rappelle que l'UTM n'interviendrait que si la présence d'éléments radioactifs dans l'eau était identifiée. Des résines seraient alors utilisées pour les capturer, ces dernières donnant un déchet solide qui emprisonne les molécules radioactives. L'eau serait débarrassée des éléments radioactifs puis rejetée. La résine serait conduite vers les installations de l'Andra dans l'Aube.

Est-il possible que la qualité de l'eau des rejets en sortie des bassins quantitatifs pluviaux nord et pluviaux sud, soit des eaux à caractère potable ?

**Frédéric L'Honneur** indique que l'eau est traitée en fonction de la capacité du milieu récepteur à la recevoir : la Meuse serait peu affectée par l'arrivée d'une eau comportant des nitrates, tandis qu'un cours plus modeste serait davantage affecté par le même rejet. Ce n'est pas le caractère potable ou non de l'eau qui importe, mais sa compatibilité avec l'eau initialement présente dans le cours d'eau visé ainsi qu'avec les objectifs du SDAGE déclinés au niveau local.

### 3.3 Sur les caractéristiques des ouvrages et leur dimensionnement

Pour la solution du rejet déporté, l'Andra a-t-elle étudié des emplacements pour la Marne, la Saulx et l'Ornain ?

**Frédéric Cartegnie** explique que les sites de rejets ne sont pas précisément identifiés, ainsi que le tracé précis des canalisations. Toutefois, pour des besoins de quantification de l'impact environnemental, deux tracés envisageables pour ces canalisations d'eau ont été étudiés, vers l'Ornain sur le secteur de Houdelaincourt et vers la Marne en longeant la RD 60/960. Des études restent à conduire, ainsi qu'une concertation avec les acteurs locaux si cette solution était retenue.

Qu'est-il prévu pour stocker les eaux en crue centennale et que se passe-t-il en cas de problème de pollution alors que les bassins sont déjà pleins ?

**Frédéric Cartegnie** indique que lors de fortes précipitations, l'arrivée de l'eau est brutale. La 1<sup>ère</sup> vague emmène la pollution de surface et la poussière accumulée alors que la 2<sup>ème</sup> vague est moins chargée. Dans les systèmes de bassins, le traitement de la 1<sup>ère</sup> vague diffère de celui de la seconde vague.

**David Mazoyer** ajoute que l'analyse de l'Andra doit encore prendre en compte la configuration dans laquelle le bassin quantitatif serait entièrement plein et dans laquelle s'ajouteraient des incidents au niveau des contrôles en sortie du même bassin. Ce cas d'école, bien que peu susceptible de se produire, doit être envisagé : des modes très dégradés de gestion et des interversions de bassins pourraient alors être retenus.

**Frédéric Cartegnie** précise que le dimensionnement définitif n'est pas encore fixe, la concertation étant encore en cours et permettant justement de ne pas passer à côté de certains sujets. Les questionnements relatifs aux volumes et aux vitesses peuvent être abordés, les études étant en cours de réalisation et laissant un espace.

**François Gérardin** explique que dans tous les cas, pour la gestion de l'eau pluviale, la démonstration de la sûreté doit être faite par l'Andra : chaque scénario est établi et évalué en imaginant une situation dans laquelle une canalisation se bouche, un réservoir se rompt, un traitement est stoppé, etc. Les scénarios évoqués en séance pourront être testés.

Au cours du débat public, des cahiers d'acteurs ont demandé un aménagement sur l'Orge pour prendre en charge les eaux et diminuer le volume traversant les villages de Saudron, Ribeaucourt et Biencourt. Quelles suites ont été données ?

**Frédéric Cartegnie** rappelle que les cahiers en question consignent le souci de l'équilibre des masses d'eau et des risques d'inondation dans le village de Saudron, qui avait connu un épisode assez lourd. L'enjeu d'une gestion équilibrée et d'un aménagement des cours d'eau favorisant l'environnement et la gestion hydraulique est intégré dans le cadre de la démarche de compensation environnementale.

**Élisabeth Leclerc** confirme que les équipes de l'Andra tiennent compte de ces demandes.

**David Mazoyer** ajoute que les réponses apportées varieront en fonction du scénario retenu et des milieux récepteurs sélectionnés. Cette problématique des écoulements et des inondations éventuelles s'insérera dans l'appréciation des avantages et inconvénients de chaque scénario.

### 3.4 Sur le traitement des rejets

Après le traitement des hydrocarbures, pollutions et matières en suspension, des boues seront forcément générées. Quel sera le devenir de ces boues ? Quelles sont les quantités estimées ?

**Frédéric Cartegnie** différencie la qualité des boues suivant la zone : les boues seront minérales dans la zone puits, elles seront de type « urbain » sur les stations d'épuration d'eaux grises et les boues des eaux relevant de la réglementation Installation nucléaire de base (INB) devront pouvoir être stockées.

**Frédéric Cartegnie** ajoute qu'il est aujourd'hui essentiellement question du volet rejets puisque la partie traitement est en voie de définition, la sélection d'un exutoire étant un préalable. Par ailleurs, il est aussi possible d'envisager d'utiliser les boues biologiques issues des stations d'épuration des eaux noires et les déchets vert liés à la gestion des espaces pour la végétalisation des versants. Une économie interne au site pourrait ainsi se constituer, avec l'utilisation croisée de matières organiques.

**David Mazoyer** estime que ce sujet pourra être intégré à la future série d'ateliers consacrée aux sujets du cadre de vie et de l'environnement. L'Andra aura progressé dans ses études sur les rejets et disposera de davantage d'éléments qualitatifs et quantitatifs quant au type de déchets générés par les systèmes de traitement de l'eau.

En quoi consiste le traitement par évapo-concentration ?

**Frédéric Cartegnie** explique que l'évapo-concentration consiste à ne pas avoir d'effluent aqueux et donc à procéder à une gazéification, avec éventuellement une récupération de la partie azotée ou de la partie potasse. Les parties solides peuvent aussi être récupérées et bloquées ; les options sont ouvertes.

Pourquoi ne pas implanter une station d'envergure qui capturerait les deux eaux des zones puits et descenderies ? Les ouvrages pourraient être regroupés : en cas d'orage du côté de la zone descenderies, les eaux pourraient être récupérées du côté de la zone puits pour dégager des capacités de stockage. Par ailleurs, si l'Ormançon était à sec, les rejets des zone puits et descenderies pourraient-ils être envoyés au même endroit ?

**Frédéric Cartegnie** rappelle que pour le traitement de l'eau, il faut transporter le moins possible la pollution. Ainsi, l'Andra privilégie le traitement des eaux usées et les eaux industrielles au plus proche. Concernant les eaux pluviales, la problématique est celle des quantités : dans le cas d'un orage centennal, le renvoi d'une zone vers l'autre nécessiterait des pompes surdimensionnées. En outre, l'Andra privilégie le respect des bassins versants.

### 3.5 Autres

Quel est l'impact des verses existantes sur les cours d'eau ?

**Frédéric Cartegnie** répond que les piézomètres révèlent que les éléments les plus solubles restent les sulfates, qui demeurent à des seuils extrêmement bas, démontrant le caractère extrêmement faible de l'impact. Il n'a pas été constaté de diffusion d'argile dans les cours d'eau. Les verses du laboratoire s'étendent sur une dizaine d'hectares, contre 60 prévues pour Cigéo pour la première tranche (180 hectares au maximum). De nombreux calculs sont effectués, notamment par rapport aux émissions de poussières pendant les travaux.

**Elisabeth Leclerc**, ingénieure environnement, ajoute que l'Andra surveille le colmatage potentiel des fonds des cours d'eau et que les études menées jusqu'à présent ne montrent pas l'existence de ce phénomène.

**Frédéric Cartegnie** explique que les roches en présence dans les verses ont été analysées dans le plus grand détail.

L'irrigation autour de Cigéo ne pourrait-elle pas être la solution pour la gestion des rejets ?

**Frédéric Cartegnie** rappelle que Cigéo sera une Installation nucléaire de base (INB) et que la gestion des eaux d'une telle installation génère de nombreuses contraintes. La réglementation interdit l'infiltration de telles eaux et l'Andra n'est pas en mesure de garantir que l'utilisation d'eau provenant d'une INB puisse être envisagée pour faire pousser des productions alimentaires.

Avec Cigéo, l'occurrence d'une pluie importante telle que fréquemment observée en novembre et en décembre ne conduirait-elle pas à une accentuation des inondations des communes situées au bord de la Marne ?

**Frédéric Cartegnie** explique que sur cette période, le débit de la Marne est compris entre 60 et 70 m<sup>3</sup>/s et que les eaux de Cigéo, si elles devaient être rejetées dans la Marne, ne représenteraient pas un soixantième de ce volume.

## 4. Conclusion

**David Mazoyer** dresse le bilan de l'atelier :

- les solutions de déport complet telles que le scénario C ne paraissent pas adaptées mais l'Andra se devait de présenter ce scénario ;
- la solution B semble préférée, avec une variante d'une table attirant notre attention sur le niveau de la qualité des rejets et les impacts sur les milieux locaux récepteurs. Ce scénario constituera ainsi un repère pour la suite des études.

**David Mazoyer** note aussi que les participants ont demandé de vérifier la morphologie des ruisseaux et leur capacité à supporter les éventuels apports d'eau, quitte à ne pas exclure des aménagements complémentaires de type bassins intermédiaires ou des aménagements paysagers favorisant le ralentissement des eaux. Concernant les eaux relevant de la réglementation INB, il constate qu'un groupe propose d'examiner la piste du transfert par camions et que les autres tables considèrent que ces eaux pourraient reprendre le cycle normal. L'Andra va donc approfondir ces sujets. Il a également noté la question posée sur la capacité à développer l'irrigation locale à partir des eaux du site, même si cette proposition semble se heurter à des contraintes réglementaires, la réponse méritera d'être précisée dans la suite du processus.

**David Mazoyer** annonce que d'autres ateliers sont prévus après l'été, notamment par rapport à l'aménagement et au cadre de vie. Sur le cycle de l'eau, tout comme pour l'Installation terminale embranchée (ITE) par le passé, des ateliers de restitution sont envisagés pour examiner dans le détail les solutions techniques qui s'affinent progressivement.